



Volume 22, numéro 6 / 4 avril 2019

Un régime d'assurance
à notre image



Consultation en vue du processus d'appel d'offres en assurances collectives

Nous vous invitons à répondre en grand nombre à cette consultation. Plusieurs changements vous sont proposés. De plus, la présente démarche origine de notre syndicat. En effet, ces dernières années, le Syndicat de l'enseignement des Deux Rives a effectué plusieurs représentations et déployé un argumentaire afin de convaincre les autres syndicats affiliés à la CSQ de s'inscrire dans un appel d'offres. Le 26 février dernier, vos déléguées et délégués ont reçu toutes les informations nécessaires pour vous sensibiliser. Nous vous incitons à visiter le site de la campagne de consultation : assurances.lacsq.org. Vous pourrez non seulement y trouver le lien Web pour vous prononcer sur le contenu du régime, mais y trouverez aussi des renseignements utiles. Pour accéder à la consultation, vous aurez besoin de votre adresse courriel et de votre code de syndicat qui est le Z17. Vous recevrez par courriel un code d'inscription afin de pouvoir répondre au questionnaire électronique de consultation. Également, le 18 mars, une séance d'information maintes fois publicisée a eu lieu au Travelodge de Sainte-Foy. Vous avez jusqu'au 15 avril 2019 pour remplir ce questionnaire. Y participer, c'est se donner la chance d'avoir un régime d'assurance à notre image!

Martin Hogue, président par intérim

NÉGOCIATION NATIONALE 2020

Deuxième cahier de consultation sectorielle

Au cours des derniers jours, vos déléguées et délégués ont reçu des copies du fascicule de consultation pour tous les membres. Vous êtes conviés à vous réunir afin de prioriser les principales solutions qui pourront faire l'objet de demandes syndicales répondant à vos préoccupations. Nous vous demandons d'établir ces priorités, non pas pour en élaguer certaines, mais plutôt pour cerner les éléments qui, selon vous, feront la différence. L'ensemble des revendications présentées dans ce cahier est néanmoins susceptible de faire partie de la demande syndicale, qui sera déposée l'automne prochain. Enfin, une section Commentaires sur l'ensemble des sujets du cahier, dans l'éventualité où vous voudriez nous faire part d'un élément particulier, est présente.

Martin Hogue, président par intérim

Formation de base sur le RREGOP

Le 21 mai prochain aura lieu une formation sur le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics. Instauré le 1^{er} juillet 1973, il s'adresse aux employés réguliers et occasionnels, à temps plein ou à temps partiel, de la fonction publique du Québec de même que des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux.



La formation « Parce que la retraite, ça se prépare! » traite des sujets suivants :

- Quand et combien
- Congés et réduction de tâche
- Rachat de service
- Congé sans traitement
- Retraite progressive
- Prestation de décès
- Etc.

L'inscription est obligatoire, un souper vous sera servi. Le formulaire est disponible sur le site Internet du SEDR-CSQ.

Martin Hogue, président par intérim

Rappel

Opération courriels personnels en préparation du vote électronique

En mai 2019, les élections se feront par vote électronique et nous avons besoin de votre courriel personnel. Le 26 mars dernier, vos déléguées et délégués ont reçu, pour chaque établissement, la liste des membres pour lesquels nous n'avons pas d'adresses de courriels personnels. Vous pouvez lui remettre en personne ou il vous suffit simplement d'accéder au lien suivant pour vous inscrire si vous ne l'avez déjà fait ou de demander à votre délégué de vous transmettre l'adresse du Google Forms ou encore d'écrire à manon@sedrcsq.org



Prenez note qu'aucune vérification et aucun ajout ne seront effectués après le 10 mai 2019, à 12 h.

Seuls les membres du syndicat peuvent se prévaloir du droit de vote. La réception de l'identifiant et du mot de passe confirmera ce statut.

Recevez nos sincères salutations!

Sandra Vachon Roseberry
Présidente du comité d'élection

Voici la première capsule du comité sociopolitique

Au choc des idées jaillit la lumière --Nicolas Boileau La liberté d'expression ou le danger du confort de l'indifférence

Suite au dernier réseau sociopolitique organisé par la CSQ les 15 et 16 novembre derniers, je prends la plume pour vous partager mes réflexions inspirées des différents intervenants du réseau. Ces réflexions sont miennes, et je vous encourage à vous exprimer sur celles-ci via notre page FB (www.sedrcsq.org).

Un des conférenciers qui m'a le plus marqué fut Christian Nadeau. Il fit sa conférence à titre de président de la Ligue des droits et libertés, mais il est aussi professeur au département de philosophie à l'Université de Montréal. M. Nadeau avança quelques affirmations qui m'ont interpellé et qui, je l'espère, vous feront réfléchir à votre tour. « Le principe même de la liberté d'expression est lorsque celle-ci dérange ». En effet, si je vous annonce une banalité, personne n'en sera choqué. Toutefois, si j'exprime une opinion allant à l'encontre de vos valeurs, ou de manière à vous déranger, cette opinion testera votre capacité à me tolérer, au nom de cette même liberté d'expression. Mais peut-on permettre, au nom de cet idéal de liberté, des idées fausses ou faisant l'apologie de la violence? Selon M. Nadeau, le cadre juridique peut alors intervenir contre la diffamation ou contre l'appel à la violence. Bref, la seule chose que l'on ne peut tolérer, c'est l'intolérance.

« Pourtant, on finit par intégrer mentalement l'idée que l'on doit encadrer le droit d'expression »

En dehors des limites judiciaires protégeant l'intégrité des personnes, on remarque la volonté des gouvernements d'encadrer la liberté d'expression que sont les manifestations populaires. Que ce soit de l'obligation de demander un permis, de devoir déclarer son trajet ou d'interdire de bloquer la circulation, les gouvernements agissent au nom de la sécurité, mais briment en même temps ce droit de manifester. C'est toujours la question de l'équilibre entre la sécurité et la liberté, où on devine, selon M. Nadeau, qui est la plus souvent perdante. Pensons seulement à la « Zone [cage] de libre expression » de Charlevoix ou la militarisation intimidante des policiers de Québec lors des manifs du G7! Oserais-je même, inspiré par l'actualité, faire un parallèle avec des normes vestimentaires de l'Assemblée nationale que l'on voudrait imposer à Madame Dorion?

« On a peur de la force des faibles »

Pour moi, c'est cette formule qui m'a le plus ébranlé. M. Christian Nadeau voulait dire ici que l'on cherche surtout à encadrer les droits de manifester des groupes n'ayant pas de moyen de s'exprimer autrement qu'en dérangeant. Devant l'intransigeance d'un E. Macron face aux gilets jaunes ou l'indifférence, voire le mépris, d'un M. Charest face aux carrés rouges, les manifestants ayant l'impression de ne pas être écoutés vont vers des mesures plus extrêmes visant à secouer l'apathie de la « majorité silencieuse ». Aussi, cette dernière réagit peu à l'explosion du nombre de lobbyistes ayant maintenant accès à l'oreille de nos élus. Ces lobbyistes agissent avec une redoutable efficacité, appuyés par des moyens financiers considérables, et ce, sans avoir à mobiliser des milliers de personnes dans la rue. Pensez-y!

Ma prochaine capsule sera diffusée dans un prochain Les 2 bords du fleuve et reprendra le thème de la liberté d'expression, mais dans l'optique de la place des syndicats lors des élections.

Pierre-Yves Grenier, Comité EAV-EVB/sociopolitique

Formation sur les risques psychosociaux



Surcharge de travail



Manque d'autonomie



Faible reconnaissance



Manque de soutien



Violence et harcèlement psychologique



Injustice au travail



Insécurité d'emploi

Formation SST sur les facteurs de risques psychosociaux le 30 mai 2019 au Travelodge de Sainte-Foy. La thématique est "pour changer l'organisation toxique du travail". Le nombre de participants est limité à 50. Le SEDR-CSQ libère les enseignantes et les enseignants qui souhaitent y participer.

**NOTRE POUVOIR,
L'ACTION!**



Séance d'information sur

L'ASSURANCE EMPLOI

Aux membres à statut précaire

- Admissibilité
- Prestations (calcul, durée)
- Précautions à prendre, recours, etc.

**Le mercredi
22 mai 2019**

17 h

SEDR-CSQ (Grande salle)
8381, avenue Sous-le-Vent
Lévis

¹ Durée environ 1h 30

² Inscription obligatoire

www.sedr-csq.org